



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 septembre 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	Arrivée après la 1 ^{ère} délibération Départ après la 33 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Départ après la 3 ^{ème} délibération
6 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
7 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
8 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
9 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	
17 CHANAZ	T HUSSON Yves	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
18 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
19 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
20 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
21 ENTRELACS	T COCHET Claire	
22 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
23 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
24 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
25 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
26 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
27 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
28 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T ROULET Stéphane	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
33 MOTZ	T CLERC Daniel	
34 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
35 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
36 ONTEX	T CARRIER Christiane	
37 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
38 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
39 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
40 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
41 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Christian ROUSSEL
42 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
43 TREVIGNIN	S FAYOLLE Dominique	
44 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
45 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
46 VOGLANS	T BERNON Martine	
47 VOGLANS	T MERCIER Yves	

24 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	BRAUER Michelle
GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
LE BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 12 septembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 39 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 46 présents et 6 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 39 Année : 2023

Exécutoire le : 24 OCT. 2023

Publié le : 24 OCT. 2023

Visée le : 25 SEP. 2023

VALORISATION DES DECHETS

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Exonération 2024 des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux concernés par la limitation d'accès au service public de collecte des déchets

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés de la TEOM.

Conformément à l'article R.2224-26 du Code général des collectivités territoriales, Grand Lac a décidé par délibération n° 2022-23 du 20 septembre 2022, d'instaurer une limitation d'accès au service public de collecte des déchets, notamment pour les professionnels dont la production hebdomadaire dépasse les seuils fixés. Cette mesure encadre le service public de collecte des déchets et ne concerne que les producteurs non ménagers. Elle est détaillée dans le règlement de collecte de Grand Lac mis à jour début 2023.

En application de cette mesure, certains professionnels jusqu'alors collectés par le service public de Grand Lac doivent recourir à une prestation privée.

Pour faciliter ce changement, Grand Lac a mis en place une exonération de TEOM facultative (soumise à la demande) pour les locaux à usage industriel ou commercial n'utilisant pas le service public de collecte des déchets, conformément à l'article 1521-III alinéa 21 du Code général des impôts.

Ainsi, Monsieur le Président propose que soient exonérés de TEOM, pour l'année d'imposition 2024, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux pour lesquels les professionnels qui en ont l'usage, en ont fait expressément la demande, parce qu'ils n'utiliseront pas le service public de collecte des déchets en 2024.

Les établissements ayant demandé leur exonération sont listés en annexe de cette délibération et soumise à décision. La liste de ces établissements devra être affichée, conformément à l'article 1521-III.1 du code général des impôts à la porte du siège de Grand Lac.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2017-28 du 13 janvier 2017 instituant la TEOM et le zonage de perception,
Vu la délibération n° 2022-23 du 20 septembre 2022 relative à la limitation d'accès au service public de collecte des déchets pour les professionnels,
Vu la délibération n° 2023-49 du 24 janvier 2023 relative à la mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,
Vu l'article 1521-III. 1 du Code Général des Impôts,*

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'exonération de TEOM des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux listés en annexe pour l'année d'imposition 2024,
- CHARGE M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la DGFIP.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 52
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 19 septembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

La Secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



Liste des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux exonérés de TEOM pour l'année 2024

Entreprise raison sociale	Entreprise SIREN	Commune	N° voirie	Rue ou lieu-dit	Section cadastrale	Numéro cadastral
GIH MARLIOZ	838752582	Aix-les-Bains (73100)	111	avenue de Marlioz	AT	194
GIH MARLIOZ	838752582	Aix-les-Bains (73100)	111	avenue de Marlioz	AT	194
GIH MARLIOZ	838752582	Aix-les-Bains (73100)	111	avenue de Marlioz	AT	190
GIH MARLIOZ	838752582	Aix-les-Bains (73100)	111	avenue de Marlioz	AT	190
GIH MARLIOZ	838752582	Aix-les-Bains (73100)	111	avenue de Marlioz	AT	190
GIH MARLIOZ	838752582	Aix-les-Bains (73100)	111	avenue de Marlioz	AT	190
GIH MARLIOZ	838752582	Aix-les-Bains (73100)	111	avenue de Marlioz	AT	218
METRAL PASSY	605820620	Aix-les-Bains (73100)	215	saint simond	AE	112
SCI VILLA MARLIOZ	835082306	Aix-les-Bains (73100)	15	MTE DE MARLIOZ	AT	219
PATIS SERVICE	409297751	Aix-les-Bains (73100)	420	BOULEVARD DU DOCTEUR JEAN JULES HERBERT	AL	616
ESAT DE CHANTEMERLE	775760960	Aix-les-Bains (73100)	43	chemin des simons	AN	0215
THERMES NATIONAUX D'AIX LES BAINS	484360250	Aix-les-Bains (73100)	0002	ROUTE DU REVARD	BZ	278
THERMES NATIONAUX D'AIX LES BAINS	484360250	Aix-les-Bains (73100)	0018	ROUTE DU REVARD	BZ	496
ALCOR	838206282	Aix-les-Bains (73100)	5B	PLACE EDOUARD HERRIOT	BI	418
LES VOILES	529898199	Aix-les-Bains (73100)	5B	PLACE EDOUARD HERRIOT	BI	418
HOTEL LE GARDEN	791946957	Aix-les-Bains (73100)	16	avenue charles de gaulle	cd	1039
HOTEL LE GARDEN	791946957	Aix-les-Bains (73100)	16	avenue charles de gaulle	cd	1039
HOTEL LE GARDEN	791946957	Aix-les-Bains (73100)	16	avenue charles de gaulle	cd	1039
LES LOGES DU PARK	791946247	Aix-les-Bains (73100)	70	rue jean louis victor bias	cd	1039
MARINA D'ADELPHIA	400969507	Aix-les-Bains (73100)	215	boulevard Barrier	BI	179
MARINA D'ADELPHIA	400969507	Aix-les-Bains (73100)	215	boulevard Barrier	BI	179
MARINA D'ADELPHIA	400969507	Aix-les-Bains (73100)	215	boulevard Barrier	BI	179
MARINA D'ADELPHIA	400969507	Aix-les-Bains (73100)	215	boulevard Barrier	BI	179
MARINA D'ADELPHIA	400969507	Aix-les-Bains (73100)	215	boulevard Barrier	BI	179
SA DU CERCLE D'AIX LES BAINS	745721043	Aix-les-Bains (73100)	200	rue du casino	CD	1072
SA DU CERCLE D'AIX LES BAINS	745721043	Aix-les-Bains (73100)	200	rue du casino	CD	1072
SA DU CERCLE D'AIX LES BAINS	745721043	Aix-les-Bains (73100)	200	rue du casino	CD	1072
CRFS LE ZANDER	329393466	Aix-les-Bains (73100)	10	promenade du sierroz	BE	361
CRFS LE ZANDER	329393466	Aix-les-Bains (73100)	10	promenade du sierroz	BE	361
CRFS LE ZANDER	329393466	Aix-les-Bains (73100)	10	promenade du sierroz	BE	361
CRFS LE ZANDER	329393466	Aix-les-Bains (73100)	10	promenade du sierroz	BE	361
CRFS LE ZANDER	329393466	Aix-les-Bains (73100)	10	promenade du sierroz	BE	361
CRFS LE ZANDER	329393466	Aix-les-Bains (73100)	10	promenade du sierroz	BE	361
EHPAD les Jardins de Marlioz	429212111	Aix-les-Bains (73100)	55	AVENUE DU GOLF	AV	15
DECATHLON FRANCE	500569405	Grésy-sur-Aix (73100)	0	Lieu Dits les Chauvets	AK	2
ECOLE SUPER TALMUDIQUE & SECOND PRIVEE	775652753	TRESSERVE (73100)	50	MONTEE DE LA REINE VICTORIA	A	1260
ECOLE SUPER TALMUDIQUE & SECOND PRIVEE	775652753	TRESSERVE (73100)	50	MONTEE DE LA REINE VICTORIA	A	1271
ECOLE SUPER TALMUDIQUE & SECOND PRIVEE	775652753	TRESSERVE (73100)	50	MONTEE DE LA REINE VICTORIA	A	1260
ECOLE SUPER TALMUDIQUE & SECOND PRIVEE	775652753	TRESSERVE (73100)	50	MONTEE DE LA REINE VICTORIA	A	1259
ATELIER CLODIC	432500874	Entrelacs (73410)	78	rue de la Chaudanne	X	176
ATELIER CLODIC	432500874	Entrelacs (73410)	78	rue de la Chaudanne	X	176
ATELIER CLODIC	432500874	Entrelacs (73410)	78	rue de la Chaudanne	X	176
SAS GIFI MAG	478725625	Drumettaz-Clarafond (73420)	682	Route des Vernes	C	4710

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 39 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Exonération 2024 des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux concernés par la limitation d'accès au service public de collecte des déchets - -

Date de transmission de l'acte : 25/09/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 25/09/2023

Numéro de l'acte : d4711 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230919-d4711-DE

Date de décision : 19/09/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.8. Environnement

